

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28, 29 mars 2017**

**2017 V73.** Vœu relatif aux services numériques.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le projet de concession de services s'opère dans une certaine continuité, la seule nouveauté résidant dans les écrans numériques ;

Considérant que l'innovation pour les usagers de l'espace public reste limitée, les 400 faces-plans ne permettant pas d'obtenir un itinéraire personnalisé et la tranche servicielle n'offrant que des informations générales ;

Considérant que le réseau de 1.630 mobiliers permet d'envisager des nouveaux usages, comme de la téléphonie VOIP, rechargement rapide d'objets connectés, réseau Internet à très haut débit, etc ;  
Considérant que la concession de services limite à 307 le nombre d'écrans numériques qui peuvent être déployés sur les 1.630 emplacements de mobilier urbain d'information ;

Considérant que, si dans un premier temps cette part peut sembler satisfaisante, elle risque d'être anachronique avant l'achèvement de la concession ;

Considérant qu'une augmentation du nombre d'écrans permet d'accroître les perspectives de redevances de la Ville de Paris, dans la mesure où un écran numérique génère un chiffre d'affaires quatre fois plus élevé qu'un panneau déroulant ;

Considérant que si la concession dure 5 ans, la Ville de Paris sera propriétaire du mobilier déployé pour une durée de vie de 15 à 20 ans, elle a donc tout intérêt à ce que la présente concession anticipe le déploiement des écrans numériques pour la mise en concurrence de leur exploitation ;

Aussi, sur proposition de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-Baptiste de FROMENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-François LEGARET, Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ, Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BÜRKLI, Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN, Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains,

émet le vœu :

- Qu'en fonction de l'évaluation faite des dispositifs d'écrans numériques, leur proportion soit augmenté d'ici la fin de la concession ;
- Que des expérimentations soient menées pour implanter des services numériques innovants sur le mobilier des MUI.